



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Clet

COMMUNIQUÉ

LE MUNICI' *parle*

HÔTEL DE VILLE SAINT-CLET

4, rue du Moulin, Saint-Clet

Téléphone : 450 456-3363 | info@st-clet.com

www.st-clet.com

SEPTEMBRE 2026



DU 5 AU 7
OCTOBRE

RAMASSAGE DE BRANCHES

Veuillez placer les branches en bordure
de la route au plus tard dimanche le
4 octobre mais seulement 5 jours
avant la semaine de la collecte.

Pour être ramassées, TOUTES les
branches doivent obligatoirement
respecter les conditions suivantes :

- Le diamètre des branches doit être
d'une grosseur maximale de 3 pouces
et doivent être élaguées, c'est-à-dire
enlever les petites branches afin de
permettre l'insertion dans
l'équipement.
- Les branches doivent être placées en
bordure de la route, les gros bouts
vers le chemin.
- Aucune bûche, aucune souche et
aucune racine ne sera acceptée;
- Les branches ne doivent pas contenir
de débris/déchets (ex. : pierres,
morceaux de métal, cordes, déchets
végétaux).
- La quantité et le volume ne doivent
pas excéder les dimensions permises
pour cette collecte (soit 30 pieds de
long x 9 pieds de profond
x 4 pieds de haut).

Veuillez noter que les
haies de cèdres ainsi que
leurs retailles ne seront
pas ramassées.



**Vous devez joindre les services
administratifs au 450 456-3363 ou
par courriel à reception@st-clet.com
avant le 2 octobre 2026, à 12 h,
pour laisser vos coordonnées.**



DU 13 AU 16
OCTOBRE

TRAVAUX DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

POUR L'ENSEMBLE
DES USAGERS DE LA
MUNICIPALITÉ

QUAND

LE JOUR 8 H À 12 H ET
DE 13 H À 16 H



IMPACTS SUR L'EAU DU ROBINET PENDANT CES TRAVAUX

- Bien que les travaux soient
réalisés le jour, il se peut que
certains résidents notent de
**faibles réductions de
pression** durant les nettoyages.
- La coloration de l'eau peut
légèrement changer pendant
ces travaux. Si une coloration
rouge-brun est notée, il est
recommandé de **laisser couler
les robinets** jusqu'à l'obtention
de la couleur habituelle de l'eau.
- Attention à la lessive durant la
période des travaux.

Merci de votre
habituelle collaboration.



LES
JEUDIS

8 ET 22 OCTOBRE
5 ET 19 NOVEMBRE

COLLECTE DE FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

Gazon, herbes et feuilles

Petites retailles de haie

Résidus de jardins et de
plates-bandes

Petites branches et petites
racines (moins de 1 cm de diamètre
et longueur maximale de 60 cm)

CONSIGNES

- Seuls les sacs de papier sont
acceptés (sans broches ou
attaches de plastique).
- Les sacs doivent être au bord
de la rue avant 7 h le jour de la
collecte (et pas plus tôt que
5 jours avant).
- Il est préférable de garder vos sacs
à l'abri des intempéries jusqu'au
jour de la collecte.
- Les souches et les bûches ne
sont pas admises.
- La collecte se fait en un seul tour
de la municipalité.

Quantités illimitées

N'oubliez pas que vos résidus verts et
vos feuilles sont aussi acceptés dans
votre bac brun ! Le compost vous sera
par la suite redistribué pour vos projets
d'aménagement.

D'autres alternatives pour se
débarrasser des feuilles

- ✓ Déchiquetez-les
en passant la
tondeuse.
- ✓ Compostez-les.

